

Décision Modificative n° 2

Budget Principal - Exercice 2018

A V I S



16 Octobre 2018

Rapporteure
Florence LIBRA

Assistée de Christiane GAU

Avis adopté à l'unanimité des 119 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

1. Objet de la Décision Modificative n° 2

La Décision Modificative (DM) n° 2 pour l'exercice 2018 a pour objet :

- Une inscription équilibrée en recettes et en dépenses d'un montant de 3 781 658 €, représentant 0,2 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget régional 2018
- Des ajustements techniques (transferts de chapitre à chapitre)

2. Avis du CESER

Les informations fournies par le Conseil régional sont peu explicites, rendant difficile la compréhension des enjeux de la Décision Modificative et dont le faible volume n'exclut pas quelques questionnements.

La nature de la recette exceptionnelle constatée en Septembre, de 3 781 658 €, n'est pas précisée. Le CESER souhaiterait en connaître le détail et les justifications.

Le CESER s'interroge notamment sur deux postes de dépenses nouvelles, à savoir :

- « Relations publiques », avec une dépense « nouvelle » de près de 800 000 €, que le Conseil régional justifie partiellement par les frais supportés pour l'organisation de la réunion des maires de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et celle du Congrès des Régions de France. Le CESER s'étonne de voir apparaître la dépense relative au congrès en DM pour un évènement connu dès 2017, et qui aurait dû logiquement figurer au BP 2018.
- « Charges de personnel » avec une dépense supplémentaire de 2 800 000 € pour laquelle il n'a pas été donné d'explications.

Le CESER prend acte de cette Décision Modificative n° 2.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com